

RÉPUBLIQUE
FRANCAISEDÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE

Nombre Membres
En exercice : **23**

Présents :
13 Titulaires
1 Suppléant

Pouvoirs :
2

Votants :
16 Pour
0 Contre
0 Abstention

Date de la convocation :
9 décembre 2025

Délibération n°
2025.12.41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A
MONISTROL/LOIRE

Séance du 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept décembre

A 10h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol/Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Denise MAISONNEUVE (suppléante), Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Jean-Pierre SABATIER, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE-PRADIER, Frédéric GIRODET, Denis THOUAMY, Michel CHAPUIS, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC, Jean-Paul NICOLAS.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :
Didier PINOT a donné pouvoir à Denis THOUAMY.
Philippe JOUJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT.

Absents : Yves BRAYE, André DEFAY, Elisabeth ROYON, Jean-Luc BORIE, Joël DESSALCES, Didier DANTONY, Laurent DUPLOMB, Roland LONJON.

INTEGRATION DE BIENS SUITE A LA DISSOLUTION DU SICTOM EMBLAVEZ MEYGAL

A la suite de la dissolution du SICTOM Emblavez Meygal au 31/12/24 avec l'absorption automatique par le SYMPTTOM pour la partie traitement des déchets, les biens qui étaient mis à disposition pour l'exercice de cette compétence deviennent pleine propriété du SYMPTTOM.

Des écritures comptables sont nécessaires concernant l'actif et le passif notamment le changement d'article d'imputation des biens (du 217 au 21), la validation de la différence entre le passif et l'actif de 701 267,93 €, le changement d'article des emprunts (du 16878 au 1641) pour un montant de 321 460,37 € constaté en juin 2022 au moment du transfert, la reprise de subvention, ...

Le SYMPTTOM doit constater la reprise en pleine propriété des biens suite à cette réintégration et procéder aux opérations comptables adéquates.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** la reprise en pleine propriété des biens issus du SICTOM Emblavez Meygal, des emprunts et des reprises de subventions comme suit et **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables nécessaires.

Écritures de mise à disposition entre le Sictom Emblavez Meygal et le Symptom suite au transfert de la compétence traitement au 1/06/2022				
Débit	Crédit	Montant		
1027	16878	321 460,37	Capital restant dû des emprunts au 01/06/2022 Régularisation sur l'emprunt n°148773 Mise à disposition des amortissements Mise à disposition des immobilisations Mise à disposition des reprises de subventions Mise à disposition des subventions	
1027	16878	3 162,34		
1027	2817x	1 344 490,05		
217x	1027	2 533 758,69		
139	1027	97 812,10		
1027	131x	261 190,10		
Écritures de mise à disposition comptabilisées en 2024	217x	1027	49 036,00	Tractopelle mise à disposition en 2024
	1027	2817x	49 036,00	Amortissements du Tractopelle mise à disposition en 2024
TOTAL	1 979 338,86	2 680 606,79	701 267,93	Solde créditeur du c/1027 à l'issue des mises à disposition

Mise à disp des Immobilisations	2 533 758,69	1 881 526,76	Amortissements + emprunts + subventions – reprises de subventions C/2817X + C/16878 + C/131 – C/139X
Mise à disp Tractopelle	49 036,00	2 582 794,69	1 881 526,76
		701 267,93	Opération à comptabiliser débit 1027 crédit 1068 dans la comptabilité du Symptom afin de constater la reprise en pleine propriété

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

SYMPTTOM

26, Rue des Moletons / Bât. La Tour d'Etoile
43120 MONISTROL SUR LOIRE
04 71 75 57 57

Jean-Paul LYONNET

